AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0176
FR0010208488-FS0069

6 février 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GDF SUEZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 5 février 2015, l'Etat (Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, Agence des participations de l'Etat, 139 rue de Bercy, Télédoc 228, 75572 Paris Cedex 12) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2014, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société GDF SUEZ et détenir, à cette date et à ce jour, 810 797 264 actions GDF SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 33,29% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GDF SUEZ réservée à ses salariés.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 435 285 011 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.